



Rapport financier Année civile 2023

1 Etat des comptes

1.1 Chiffre d'affaires

Produits d'exploitation pour l'année 2023 (Adhésions + Cotisations + Prestations extérieures + Subventions) => 372 706 € (325 201 en 2022)

	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Nbre adhérents	471	460	367	336	370	400

Augmentation nombre d'adhérent due à des mouvements qui seront développés dans le rapport d'activité.

Cotisation + Adhésions + Bourses + Prestations extérieures (en €)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Adhésions (€)	17 857 ↗	15 628	10 620	10 220	11 075	12 455
Chiffre d'affaires (€)	304 079 ↗	258 801	203 077	199 060	234 072	233 839
Cotisations	301 828 ↗	251 538				
Prest extérieures	2 250 ↘	7 263				

Diminution des prestations extérieures car l'école de la Prairie n'a pas renouvelé son contrat (6 155 €)

Subventions :	<ul style="list-style-type: none"> ~ mairie : 38 200 ~ département (conseil général) : 10 000 (depuis 2015) (maximum possible pour une Ecole de type 1) ~ passeport pour l'art : 1690 ~ service civique : 853
Bourses	- Département : 27 élèves boursiers (instrument + orchestre + FM) (23 570 €)

1.2 Dépenses

Charges d'exploitation de l'année 2023 : 346 526 € (dont masse salariale 295 425 €)

- **Salariés et masse salariale :**

Nombre de salariés au 01/09/ 2023			
Administratif	1	35 h/sem	
CDD animateur technicien / professeur	3		au total : 9,30 ETP (Équivalents Temps Plein)
CDI animateur technicien / professeur	19		

	2023	2022	2021**	2020**	2019
Total masse salariale (€)	295 425	268 567	185 768	210 127	273 240
Rémunération personnel*	243 333	216 574	179 182	174 092	216 550
Charges sociales	52 092	51 993	6 587	36 035	56 690

* congés payés et prime fin d'année inclus

** Pour rappel : en 2020 et 2021 baisse de la masse salariale due aux aides COVID

En septembre 2023, passage des enseignants au statut Professeur (donc impact de 4 mois sur ce bilan). Voté lors de l'AG du 12 juin 2023 (point évoqué depuis de très nombreuses années, le statut antérieur des enseignants était celui d'animateur - technicien).

En 2023, les salaires ont donc augmenté d'environ 8% suite au changement de statut des enseignants et de 4% par la revalorisation du point d'indice de la convention collective. Entre 2022 et 2024, les salaires ont été augmentés de 22% !

- **Frais fonctionnement (en €)**

Année 2023	51 101	
Electricité	4 740	
Ménage	6 396	
Loyer	2 980	
Expert comptable	14 888	
Assurance	2 317	
Service civique	118	subvention de 800 €
Fonctionnement courant	le reste	

2 Tarifs

	Rentrée 2023	Rentrée 2022	Rentrée 2021	Rentrée 2020	Rentrée 2019
Adhésions	39**	33	30*	30*	30
Cotisations (cours)	environ + 13%% **	+ 2%	+ 2%	~~*	+ 3%

* Septembre 2020 : maintien des tarifs pour compenser année COVID

** Septembre 2023 : les tarifs ont été augmentés d'environ 13% afin de passer les enseignants au statut professeur

3 Comptes financiers 2023

3.1 Déficit - bénéfices

L'année se termine sur un bénéfice de 27 975 €

	2023	2022	2021*	2020*	2019	2018	2017	2016
Résultat exercice	+27 374	+13 445	+66 902	+11 993	- 6 874	- 4 780	+ 3 200	- 3 380

*aides COVID

Résultat positif très net grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents et grâce à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire à la rentrée 2023

3.2 Ecarts significatifs 2022 / 2023

Négatif	<p>Surloyer de la Mairie (en compensation des travaux) est passé à 2 400 € en 2023 (12 x 200) contre 1200 € en 2022, et ce jusqu'à la fin de la convention en cours (31/12/2026) .</p> <p>Les parties se rencontreront au dernier trimestre 2025 pour définir les termes d'une nouvelle éventuelle convention d'occupation.</p>
Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'adhérents - Augmentation des prestations extérieures ponctuelles

Réserves et trésorerie au 31/12/2023

	2023	2022	2021	2020	2019
Disponibilités					
Cpte Courant	128 194	100 354	95 695 *	45 234 *	17 665
Livret A	55 223	53 655	52 929	52 666	52 392
Livret Associatif	10 842	10 613	10 576	10 656	10 549
Caisse	2499	193	2 953	183	51
Réserves incluses dans les disponibilités					
Provisions procès **	16 000	16 000	16 000		
pour retraites ***	113 526	90 508	66 090	54 097	60 971

*aides COVID

**en 2021 dans les disponibilités ont été « provisionnés » 16 000 € en attendant l'issue du procès en cours avec l'ancienne voisine.

***Valeur probable des indemnités de fin de carrière à verser (calculée sur l'ensemble de la masse salariale / Rapport de Générali Philisophia Départ du 20/05/2022)

Provisions pour départs retraites => Besoin de rationaliser ces disponibilités en constituant un Plan d'IFC (Indemnités de Fin de Carrière). Ces provisions n'apparaîtraient plus dans les disponibilités (ainsi que les provisions des charges sociales sur départs).

Le coût des départs à la retraite est aujourd'hui estimé à 113 526€ (pour les +de 40ans avec départ à la retraite à 64 ans)

=> 4 départs à la retraite à prévoir d'ici 2027 : 55 621€ à provisionner sur Plan IFC

3.3 Investissements 2023

- 1 piano droit
- 1 contrebasse
- petit matériel éveil (percussions)
- 6 cellophants (aide au positionnement de l'archet)
- quelques chaises
- trousse de 1^{er} secours

Le résultat de l'exercice permet d'envisager quelques investissements pour la rentrée 2024 :

- 3 écrans déportés pour les 3 postes administratifs
- matériel de batterie (peaux et pieds)
- micro « zoom »
- 2 batteries numériques
- 3 banquettes de piano à vérin hydraulique
- éventuellement étoffer l'instrumentarium portable pour interventions en milieu scolaire

4 Perspectives

Subventions	- mairie : 38 200* (devrait rester sensiblement pareille) - département : idem 10 000 pour 2024, après ??
--------------------	--

** La mairie considère qu'en plus de cette subvention nous bénéficions d'une subvention indirecte car le loyer qui nous est demandé est inférieur aux valeurs usuelles du marché (valeur locative théorique du local mis à disposition estimée à 51 180 € pour 2021)*

Charges	- Frais plaidoirie avocat : Procédure ancienne Voisine / Mairie + Ateliers - Inflation + renégociation de la valeur du point d'indice des salaires (Convention collective) - Baisse possible des réductions bas salaires en 2024
----------------	--

- ⇒ Crainte de devoir piocher dans la trésorerie pour absorber une probable augmentation du déséquilibre entre masse salariale et chiffre d'affaires (hors subventions)
- ⇒ **Pour l'année 2023 les Ateliers Musicaux se sont autofinancés à hauteur de 86%**